



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE  
MUNICIPALITY OF CHELSEA

Session ordinaire du 6 juin 2016 sous la présidence de  
son honneur la mairesse Caryl Green, dûment  
convoquée et à laquelle il y avait quorum

**250-16**

**AUTORISATION POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS  
LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE  
CANADA 150 (PIC150) / AUTHORIZATION TO PRESENT A GRANT REQUEST  
TO CANADA 150 COMMUNITY INFRASTRUCTURE PROGRAM (PIC150)**

ATTENDU QU'en l'honneur du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, le  
Programme d'infrastructures communautaires Canada 150 (PIC150) appuie la  
remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement, d'infrastructures  
communautaires existantes;

ATTENDU QU'au Québec, le programme vise à soutenir des  
organismes de toutes les régions qui mettent à la disposition des citoyens des  
infrastructures pour contribuer à la vitalité et au dynamisme des collectivités ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter un le projet  
ci-dessous dans le cadre du volet *Une économie axée sur une croissance propre* :

- Réfection du terrain de baseball

ATTENDU QUE les conditions essentielles pour être admissibles  
vont comme suit :

- Le projet vise la remise en état et l'amélioration, y compris  
l'agrandissement, d'infrastructures communautaires existantes;
- Le projet doit être achevé au plus tard le 31 décembre 2017;
- L'infrastructure doit s'inscrire dans l'un ou l'autre des deux thèmes  
retenus;
- La vocation communautaire de l'organisme demandeur doit être en  
vigueur à la date du 24 mai 2016;
- L'infrastructure doit être communautaire et accessible au public  
lorsque le projet sera achevé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves  
Béthencourt, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que ce conseil  
autorise la soumission d'une demande de subvention dans le cadre du volet *Une  
économie axée sur une croissance propre* Programme d'infrastructures  
communautaires Canada 150 (PIC150);

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leur  
remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la  
Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Charles Ricard  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Caryl Green  
Mairesse